

212C0822

FR0000064560-OP018-RO10

22 juin 2012

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

**CFCAL-BANQUE**

(Euronext Paris)

- 1 - Le 20 juin 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (ci-après « CFCAL-BANQUE »), déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Crédit Mutuel Arkéa (cf. D&I 212C0804 du 20 juin 2012).

La note d'information conjointe des sociétés Crédit Mutuel Arkéa et CFCAL-BANQUE (visa n°12-276 en date du 20 juin 2012) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **25 juin au 6 juillet 2012 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **9 juillet 2012**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions CFCAL-BANQUE non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions CFCAL-BANQUE sera reprise le 25 juin 2012.